

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 21 juin 2024

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe innove pour faciliter les travaux de rénovation énergétique dans les copropriétés

Aujourd'hui, environ un quart des 50 000 copropriétés du Grand Est ont un diagnostic de performance énergétique (DPE) supérieur à E et le besoin de financement pour améliorer leur performance énergétique est estimé à 250 M€/an sur les dix prochaines années. Afin de répondre à l'enjeu majeur de la rénovation énergétique des copropriétés, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe lance de nouvelles solutions de financement dédiées, dont l'ECO PTZ Copropriétés.

Au-delà de la question des économies d'énergie, la situation des copropriétés dégradées constitue également une inquiétude pour les copropriétaires et investisseurs qui risquent désormais de voir leur bien immobilier se dévaloriser avec une impossibilité à terme de le louer ou de le vendre sans perte de valeur.

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe, acteur majeur du logement et du financement de l'immobilier, propose ainsi une offre complète pour couvrir l'ensemble des besoins de financement des copropriétés :

Financer la rénovation énergétique avec l'ECO PTZ Copropriétés. Ce prêt aidé et réglementé par l'Etat d'une durée maximale de 15 ans permet de financer jusqu'à 30 000 € par logement selon la catégorie des travaux réalisés (installation de pompes à chaleur, isolation thermique de la toiture et des parties communes, etc.), voire jusqu'à 50 000 € sur 20 ans pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale minimale.

Principaux avantages :

- Cumulable avec la plupart des dispositifs d'aides, subventions et crédits d'impôts pour la rénovation énergétique
- Ouvert aux copropriétaires occupants comme aux bailleurs
- Absence de solidarité entre les copropriétaires en cas d'impayés

Préfinancer les subventions publiques. D'une durée maximale de 36 mois, cette avance de subvention permet de réaliser des travaux d'économies d'énergie, d'entretien et de rénovation du bâti, des parties communes et parties privatives d'intérêt collectif, sans avoir à avancer les fonds des subventions versées en fin de chantier.

Principaux avantages :

- Différé total des intérêts et du capital permettant d'attendre le versement des subventions pour procéder au remboursement du prêt

- Aucun cautionnement nécessaire puisque le prêt est garanti par le versement irrévocable des subventions
- Gestion de trésorerie optimisée avec un déblocage des fonds lorsque la copropriété en a besoin pour régler les entreprises prestataires
- Paiement direct des entreprises assuré par Caisse d'Épargne Grand Est Europe

Accompagner la réhabilitation et l'entretien des copropriétés grâce au prêt collectif dédié avec prélèvement soit sur le compte des copropriétaires, soit sur le compte du syndicat. D'une durée maximale de 20 ans, il repose sur le principe de l'adhésion volontaire des copropriétaires qui souhaitent en bénéficier.

Principaux avantages :

- Absence de solidarité entre les copropriétaires en cas d'impayés
- En cas de prélèvement sur le compte des copropriétaires : choix possible d'une durée d'emprunt spécifique pour chaque copropriétaire et prélèvement des quotes-parts délégué à Caisse d'Épargne Grand Est Europe
- En cas de prélèvement sur le compte du syndicat : une gestion de trésorerie optimisée grâce à un déblocage en une ou plusieurs fois et un remboursement du prêt par échéances constantes même si le déblocage s'effectue en plusieurs fois.

Bruno Deletré, président du Directoire de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe l'affirme, « *La Caisse d'Épargne Grand Est Europe est la première banque du Grand Est à proposer cette solution innovante et unique qu'est le prêt collectif Copro 100. Ce prêt est contracté au nom de la copropriété, pour le compte des seuls copropriétaires qui décident d'y adhérer, à hauteur du montant de leur quote-part de travaux. Nous offrons ainsi aux syndicats de copropriété et aux copropriétaires des solutions de financement efficaces et complètes pour faire face aux défis de la rénovation énergétique de leur logement.* »

Pour en savoir plus : [Prêts Copropriétés | Grand Est Europe \(caisse-epargne.fr\)](https://www.caisse-epargne.fr/grand-est-europe/)

A propos de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe

Acteur bancaire de premier plan, fidèle à ses valeurs coopératives et sociétales, engagé sur son territoire, en proximité avec ses clients, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, soutient les projets innovants et contribue au quotidien au développement économique, social, solidaire et environnemental de ses territoires. Financier majeur de l'économie régionale (entreprises, professionnels, collectivités, associations, logement social...) la Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'appuie sur 2700 collaborateurs, 1,330 million de clients dont 330 000 sociétaires et 1,9 milliard de fonds propres. La Caisse d'Épargne Grand Est Europe, dont le siège social se situe à Strasbourg, rayonne sur l'ensemble des départements de la région administrative Grand Est. Elle dispose également de sites administratifs à Metz, Reims et Nancy. La Caisse d'Épargne Grand Est Europe est une banque du Groupe BPCE. www.caisse-epargne.fr/grand-est-europe/

